



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260321-D2026032101-DE

Préfecture du Loiret

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026032101

Date de la
convocation
17.03.2026

Date
d'affichage
17.03.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES.

Absents donnant pouvoir : Michel ALLION à Sophie ALLION, Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Délibération
2026032101

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le CGCT, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal avec un minimum de 1 adjoint.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire..

Le Maire,



Florence BONDUEL.

Le Secrétaire de séance,

Cédric AFFLARD,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>